

Comité de Pilotage du Site d'Intérêt Communautaire

**« Coteaux calcaires et anciennes carrières de
La Meauffe, Cavigny et Airel »**

**Réunion du 2 mars 2017
à La Meauffe**

Compte-rendu

Présents

- Mme Céline HENNACHE, Service Patrimoine et Gestion des Milieux Naturels, Conseil Général de la Manche
- Mme Nathalie SIMON, CPIE du Cotentin
- M. Alain MAHIEU, Maire de La Meauffe
- M. Richard JACQUELINE, AAPPMA du Pays Saint-Lois
- M. Théo SAMY, AAPPMA du Pays Saint-Lois
- M. Éric LECLER, Chambre d'Agriculture de la Manche
- M. Blaise MICARD, Service Patrimoine et Gestion des Milieux Naturels, Conseil Général de la Manche
- M. David GUERIN, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Alain EUDES, Saint-Lô Agglo
- M. Rémy REGOIN, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Thomas BIÉRO, DREAL Normandie
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- M. Stéphane DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
- M. Rémy BRUN, DDTM de la Manche
- M. Jérôme VIRLOUVET, SVL
- M. Stéphane BARAULT, Animateur du Comité de Pilotage
- M. Nicolas FILLLOL, Chargé de Mission Natura 2000, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Excusés

- Mme Nicole GODARD, Conseillère Départementale de la Manche
- Mme Emmanuelle POULAIN, Conservatoire des Espaces Naturels
- Mme SÉBIRE, SNCF Réseau
- M. Philippe BAS, Président du Conseil Départemental de la Manche
- M. Jean-Claude BRAUD, Conseiller Départemental de la Manche
- M. David FOUCAMBERT, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Manche

M. Brun accueille les participants et rappelle l'objet de la réunion. Le Comité de pilotage ne s'est pas tenu en 2015 car des communes nouvelles étaient alors en préparation. Finalement, les communes du secteur n'ont pas fait évoluer leur périmètre et le nouvel arrêté de composition du Comité de pilotage a été pris le 9 janvier 2017.

M. Brun signale qu'une réorganisation du pilotage de Natura 2000 a eu lieu au sein des services de l'État. C'est dorénavant la DDTM qui est référente pour ce site.

Election du président du COPIL et désignation de la structure animatrice pour la mise en œuvre du document d'objectifs

M. Brun rappelle les modalités d'élection du président de comité de pilotage et de la structure porteuse et leur rôle respectif.

Nombre d'électeurs potentiels : 8

Nombre d'électeurs présents : 4

Candidat(s) à la présidence : M. Mahieu

Candidat(s) à la maîtrise d'ouvrage : PNRMCB

À l'unanimité moins une abstention, M. Mahieu est élu président. Le PNRMCB est élu structure porteuse de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Leur mandat respectif est de 3 ans.

M. Mahieu prend la présidence de la séance.

Foncier

Le Conseil Départemental a renoncé à l'acquisition des propriétés Livory à La Meauffe et Airel (partie Est du site). Ces propriétés sont toujours en vente et un candidat a été rencontré. L'examen des documents d'urbanisme a toutefois écarté cette candidature. En effet, le classement du secteur exclut toute construction.

M. Barrault demande un panorama des contraintes sur le site afin de voir si d'autres projets de valorisation seraient possibles.

M. Fillol passe en revue les différentes réglementations en vigueur sur le site :

- Au titre de l'urbanisme : sur Airel, la carte communale classe les parcelles en zone non constructible ; sur La Meauffe, le zonage NO2 exclut toutes constructions ou installations hors de celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- Le PPRI classe comme inconstructible la partie entre la Vire et la voie ferrée,
- Les fours à chaux sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ; ce classement porte surtout sur les fours mais il faudrait vérifier si la modification de l'environnement des fours est soumise à un regard du SDAP,
- Au titre de Natura 2000, certains travaux ou projets sont soumis à évaluation des incidences CAD qu'ils doivent faire état de leurs impacts sur la faune et la flore ayant conduit à la désignation du site ; par exemple les documents d'urbanisme sont soumis à évaluation des incidences.

M. Mahieu regrette que la démarche d'acquisition par le Conseil Départemental n'est pu aboutir. M. Micard précise que :

- ce site ne figurait pas dans le schéma des espaces Naturels Sensibles adopté par le Conseil Départemental,
- que les conditions de vente émises par les propriétaires n'étaient pas acceptables et
- que les coûts des travaux engagés sur Cavigny n'incitent pas à démultiplier les sites de ce type.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a mis en place une zone de préemption sur Cavigny (arrêté du 29 juin 2015).

Travaux en faveur des chauves-souris

En 2015, les fours de Bahais ont été aménagés (grilles et murs en bauge). Des toitures ont été posées sur les gueules des fours du Hamel Bazire, conformément aux prescriptions du Document d'Objectifs. Lors du précédent Comité de Pilotage, il avait été proposé de compléter l'aménagement du Hamel Bazire par des grilles et des murs en prévision d'un accroissement de la fréquentation liée à l'ouverture au public de cet ENS.

Un inventaire acoustique lors d'une nuit de septembre dans ce four laisse penser qu'il est utilisé par les chauves-souris comme site de swarming (ou essaimage). On sait que les grilles perturbent l'activité de swarming. Il est donc proposé d'utiliser des grilles ne barrant les entrées qu'à mi-hauteur (cf. diaporama).

M. Vattier demande pourquoi on n'utiliserait pas des grilles amovibles qui seraient fermées lors de l'hibernation et ouvertes lors du swarming.

M. Fillol répond que ces systèmes sont plus fragiles que les grilles fixes, que les périodes de swarming sont encore mal connues et que les enjeux pour l'hibernation des chauves-souris dans ce four sont faibles (5 à 10 individus).

Mme Hennache précise que même si ces grilles ne sont pas infranchissables, seule une faible proportion des visiteurs les franchiront (escalade de la grille sans appuis, couloir dans le noir profond).

Travaux de conservation du bâti

D'importants travaux ont été menés sur les fours de Bahais ; une seconde ranche est à l'étude notamment pour le Hamel Bazire.

Travaux de conservation des milieux naturels

Dans le cadre de la gestion de l'ENS, le Conseil Départemental, procède à la fauche des chemins et des prairies à la flore calcicole. Différents travaux de débroussaillage ont été menés.

Suivi des espèces

Depuis l'aménagement des fours de Roque-Genest Est, la diminution du nombre de Grands Rhinolophes est enrayée et les effectifs n'ont jamais été aussi importants depuis le début des suivis. Les effets de l'aménagement des fours de Roque-Genest Ouest sont moins évidents. Si la première année après l'aménagement, les effectifs de Grand Murin avaient doublé, ils sont ensuite redescendus à des niveaux faibles. Ces variations sont en l'état difficiles à expliquer.

De même, il est encore trop tôt pour mesurer les effets des aménagements sur Bahais.

Grâce à l'acquisition d'un détecteur automatique, un premier inventaire des chauves-souris en activité de chasse a pu être réalisé cette année. Sans grande surprise, c'est le point situé au bord du plan d'eau de La Meauffe qui présente la plus forte activité de chasse ; celle-ci est dominée par les Murins de Daubenton sans aucun doute en provenance de la colonie toute proche. Le Grand Rhinolophe et la Barbastelle sont bien présents sur le site en activité de chasse. Pour les espèces plus communes, on peut noter que l'activité de la Pipistrelle commune y est modérée à forte et celle de la Sérotine modérée à très forte.

La végétation calcicole de la clairière à Cavigny voit une progression des espèces sylvatiques (cad des milieux plus fermés) mais elle n'avait pas été fauchée l'année précédente le suivi. Sur le talus de l'ancien pont «Eiffel », la végétation évolue peu alors que sur le toit de la Roque Genest, le boisement progresse.

Animations

La Nuit de la Chauves-souris proposée en 2015 à Airel a été annulée faute de participants.

Invasives

Une nouvelle invasive, la Jussie a été détectée en 2016 sur la Vire. Grâce à la réaction rapide du SVSL, et du CEN BN l'ensemble des foyers repérés a pu être arraché.

M. Guerin demande s'il y a un réseau de surveillance des invasives. M. Fillol répond qu'à l'échelle du Parc, plusieurs personnes (techniciens rivières principalement) ont été formées à la reconnaissance des principales espèces.

M. Vattier rajoute qu'au delà du repérage, la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux de lutte est primordiale.

Perspectives 2017

- Une seconde tranche d'aménagement pour les fours du Hamel Bazire est prévue. Une mission d'architecte est en cours,
- le Conseil Départemental souhaite également ré ouvrir une portion du petit cours d'eau en limite de leur propriété afin de recréer des conditions favorables à l'Agrion de Mercure,
- Le Syndicat de la Vire prépare un plan de lutte global contre la Jussie et la Crassule ; le site est concerné par une mare envahie de Crassule.

M. Micard précise qu'un stationnement est en cours d'aménagement à l'entrée de l'ENS. Il précise également que l'ouverture en libre accès de ce site interviendra après la seconde phase d'aménagement des fours évoqué et un travail sur l'interprétation des patrimoines qui reste à conduire.

M. Virlouvét s'interroge sur les possibilités de reprise des discussions entre le Conseil Départemental et les Livroy.

M. Barrault propose de réfléchir à un projet de mise en valeur des fours de La Roque Genest à partager avec les collectivités (commune, St-Lô Agglo, Syndicat de la Vire...).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Mahieu clôt la séance et remercie les participants.